

Protocole d'évaluation de l'EPS au Diplôme National du Brevet

- **L'évaluation de l'EPS, dans le cadre du Diplôme National du Brevet**, a été modifiée à compter de l'année scolaire 2012/2013 (Bulletin Officiel du Ministère en date du 19 juillet 2012).
- Toutes les activités physiques sportives et artistiques de la programmation de 3^{ème} ne sont plus désormais prises en compte dans le cadre du contrôle en cours de formation.
- L'équipe pédagogique doit retenir cette année **4 APSA** (activités physiques sportives et artistiques) de la programmation de 3^{ème}, **dans au moins 3 compétences propres différentes** :
 - ⇒ Compétence propre 1 : Réaliser une performance maximale mesurable à une échéance donnée.
 - ⇒ Compétence propre 2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains.
 - ⇒ Compétence propre 3 : Réaliser une prestation à visée artistique, esthétique ou acrobatique.
 - ⇒ Compétence propre 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
- **Sur le collège de Puisaye, les 4 APSA retenues pour l'année en cours sont** :
 - **Saut en hauteur** (compétence propre N°1) sur les sites de Bléneau et St Sauveur, **demi-fond** sur le site de St Fargeau.
 - **Acrosport** (compétence propre N°3)
 - **Volley-ball** (compétence propre N°4)
 - **Badminton** (compétence propre N°4)

Cette année, selon une volonté de l'Académie de Dijon, les 3 meilleures évaluations seront retenues pour le DNB parmi les 4 APSA ci-dessus citées.

⇒ **L'atteinte du niveau 2 de compétence** des programmes EPS doit être visée durant l'année de 3^{ème}.

- A l'issue du cycle, et environ 15 jours avant la date de l'épreuve, votre enfant recevra une convocation officielle de la part de l'administration pour passer l'épreuve sur le créneau d'EPS habituel.
- Seul un certificat médical sera recevable pour dispenser votre enfant de cette épreuve. Si votre enfant est dispensé durant un cycle, il sera noté « Disp » sur le contrôle en cours de formation dans cette APSA.
- En cas d'absence, une séance d'évaluation de rattrapage sera proposée.
- L'évaluation chiffrée sur 20 doit respecter les principes suivants :
 - Performance /8
 - Maîtrise d'exécution /8
 - Maîtrise dans les tâches d'accompagnement /4 (observateur, juge, arbitre, chronométrateur).

La note obtenue sera aussi comptabilisée dans le bulletin trimestriel, et elle sera en conséquence portée à la connaissance de l'élève.

- Le détail précis de chaque évaluation sera porté à la connaissance de votre enfant durant le cycle.

Les Professeurs d'EPS.

✂ -----

Coupon à rendre au professeur EPS pour le 14/10/2014

Je soussigné(e).....Responsable de l'élève.....
Classe de 3^{ème}

confirme avoir pris connaissance des modalités d'évaluation de l'EPS dans le cadre du diplôme national du brevet.

ALeSignature :